



SMART CONCRETE®

Produits cimentiers Kryton

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Août 2019

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit :

Adjuvant Krystol Internal Membrane (KIM)
Adjuvant Krystol Mortar Admixture
Système Krystol T1
Système Krystol T2
Traitement Krystol Broadcast
Traitement Krystol Waterstop Treatment
Coulis Krystol Waterstop Grout
Coulis Krystol Repair Grout
Revêtement Krystol Bari-Cote
Produit cimentier Krystol Plug
Revêtement Hydrostop (partie A)
Coulis Hydrostop

Utilisation recommandée : Imperméabilisation et protection du béton

Limites d'utilisation : Pour utilisation professionnelle seulement

Nom du fabricant : Kryton International Inc.

Adresse : 1645 E. Kent Avenue, Vancouver, BC, Canada, V5P 2S8

Numéro de téléphone : 1-604-324-8280

Numéro de télécopieur : 1-604-324-8899

Site Web : www.kryton.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Kryton International Inc. 1-800-267-8280 (heures d'ouverture, 8 h à 16 h 30 heure du Pacifique)

Appeler un centre antipoisons ou un médecin dans votre pays

C.-B., Canada : BC Drug and Poison Information Centre (Centre d'information sur les médicaments et les poisons de la Colombie-Britannique) 604-682-5050

États-Unis : American Association of Poison Control Centers 1-800-222-1222

Date de mise à jour de la fiche signalétique (FDS) : 18 août 2017

Fiche signalétique (FDS) mise à jour par : Centre de recherche, Kryton International Inc.

Date de préparation de la FDS : 29 mai 1995

FDS préparée par : Groupe de service n° 7, mise à l'essai Contact

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification des risques

Irritation cutanée 1C	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation cutanée 1	H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
SOT SE 3	H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
SOT RE 2 :	H373	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dommages aux organes respiratoires

Éléments de l'étiquette



DANGER

Déclarations de risques

- H314 Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
- H335 Peut provoquer une irritation respiratoire
- H373 Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dommages aux organes respiratoires

Déclarations de précautions

- P201 – Obtenir des instructions particulières avant l'utilisation
- P202 – Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises
- P260 – Ne pas respirer la poussière
- P264 – Laver complètement les mains, les avant-bras et les zones exposées après la manipulation
- P272 – Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
- P301, P330, P331 – En cas d'ingestion, rincer la bouche et ne pas provoquer de vomissements.
- P303, P361, P353, P352 – En cas de contact avec la peau ou les cheveux, retirer tous les vêtements contaminés, rincer complètement la peau et se laver à l'eau et au savon.
- P304, P340 – En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et la maintenir au repos dans une position qui permet une respiration aisée
- P305, P351, P338 – En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est possible de le faire aisément. Continuer le rinçage.
- P310 – Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin

Autres risques

- Poudre fine, grise et inodore. Ce produit n'est ni combustible ni explosif. Une courte exposition à la poudre sèche ne présente que peu ou pas de risque. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Une exposition d'une durée suffisante au produit humide ou au produit sec sur des zones mouillées du corps peut causer une brûlure caustique.
- Il n'a pas été déterminé que ce produit présente un risque de cancer des poumons. Ce produit contient du quartz cristallin (dioxyde de silicium) provenant de sable. Le quartz cristallin est classé comme un carcinogène par le CIRC et le NTP; il est présumé être un carcinogène pour les humains par l'ACGIH; il n'est pas classé comme un carcinogène par la NOHSC. La principale voie de pénétration est l'inhalation. Même si ce produit contient moins de 0,003 % de poussières respirables de silice, une zone de travail bien ventilée et un respirateur sont recommandés. Lorsque le produit est sous sa forme mouillée ou durcie finale, le risque de poussières respirables en suspension dans l'air est faible; mais des résidus secs ou des poussières provenant de la coupe, du meulage, du sablage ou de la finition du produit durci peuvent contenir de la silice cristalline respirable.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom de l'ingrédient	Teneur (%)	N° CAS	N° EINECS	Classification SGH
Ciment Portland	28-40	65997-15-1	266-043-4	Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires 1 H318 Sensibilité cutanée 1 H317 STOT SE 3 H335
Silice, quartz	30-40 (Respirable : < 0,003)	14808-60-7	238-878-4	STOT SE 2 H373
Hydroxyde de calcium	5-20	1305-62-0	215-137-3	Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires 1 H318 STOT SE 3 H33

4. CONSEILS DE PREMIERS SOINS

Lorsque vous communiquez avec un médecin, ayez en main cette FDS.

Inhalation :

- Amener la personne au grand air et la maintenir au repos dans une position qui permet une respiration aisée.
- Si la respiration a cessé, pratiquer la respiration artificielle.
- Obtenir de l'aide médicale si le malaise se poursuit.

Contact avec la peau :

- Si le produit est sec, retirer et rincer abondamment avec de l'eau.
- Si le produit est humide, nettoyer la peau avec de l'eau.
- Retirer les vêtements, chaussures, montres, etc. contaminés et les nettoyer complètement avant de les réutiliser.
- En cas d'irritation ou de brûlure, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux :

- Ne pas frotter les yeux, car il est possible que cette force mécanique engendre des lésions cornéennes supplémentaires.
- Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est possible de le faire aisément. Poursuivre le rinçage pendant au moins 60 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

Ingestion :

- Ne pas provoquer de vomissements.
- Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et lui fournir suffisamment d'eau à boire.
- Obtenir une assistance médicale immédiate ou contacter un centre antipoisons.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aigus : Corrosif pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

Différés : L'exposition à long terme aux poussières peut provoquer des dommages aux poumons.

Assistance médicale immédiate et traitement particulier : Amener la personne au grand air, loin de la zone d'exposition. Nettoyer toutes les zones exposées avec de l'eau et rincer complètement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction : Eau, brouillard, mousse antialcool, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone (CO₂)

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau, qui pourrait propager l'incendie.

Risques particuliers :

Risque d'incendie : Non combustible

Risque d'explosion : Non explosif

Produits de combustion dangereux : Sans objet

Directives de lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et de l'équipement de protection complet. Le produit réagit avec l'eau et dégage de la chaleur.

Réactivité : Réagit avec l'eau en dégageant de la chaleur et en formant des solutions alcalines. Le ciment est alcalin et est incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium. Le ciment se dissout dans l'acide fluorhydrique pour produire du tétrafluorure gazeux corrosif. Le ciment réagit avec les oxydants forts, y compris le fluor, le bore ou le trifluorure de chlore et le difluorure d'oxygène.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection personnelle : Éviter d'inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection comme décrit dans la section 8, et suivre les conseils de manutention et d'utilisation sécuritaires indiqués à la section 7. Des procédures d'urgence ne sont pas requises.

Protection environnementale : Ne pas verser le produit dans les systèmes d'égouts ou d'évacuation ou dans des plans d'eau.

Méthodes de nettoyage :

- Utiliser des méthodes de nettoyage à sec qui ne provoquent pas la dispersion aérienne, par exemple : Aspirateur (unités industrielles portatives, munies de filtres de particules à haut rendement [filtre HEPA] ou technique équivalente).
- Essuyer les poussières au moyen d'une vadrouille, d'une brosse humide ou d'un jet d'eau, puis éliminer le produit humide.
- Lorsqu'un nettoyage humide ou au moyen d'un aspirateur n'est pas possible et que seul un nettoyage à sec avec des brosses peut être effectué, s'assurer que les travailleurs portent l'équipement de protection individuel approprié et évitent la propagation de la poussière.
- Placer les matières déversées dans un contenant. Laisser les matières sécher et se solidifier avant de les éliminer.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention :

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux en portant de l'équipement de protection : lunettes de sécurité, vêtements de protection, gants en nitrile et chaussures imperméables.
- Utiliser dans un endroit bien ventilé ou porter un respirateur approuvé par NIOSH avec un filtre ou des cartouches contre les particules.
- Ne pas manipuler ou entreposer à proximité de la nourriture, de boissons ou de matières en combustion.
- Le transport des sacs ou seaux peut provoquer des entorses ou des foulures au dos, aux bras, aux épaules et aux jambes.
- Manipuler avec soin et employer des mesures de contrôle appropriées.
- Après la manutention, se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau.
- Les contenants doivent demeurer fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Exigences en matière d'entreposage :

- Le produit en vrac doit être entreposé dans des contenants hydrofuges, secs (avec réduction de la condensation à l'intérieur), propres et protégés de toute contamination.
- Le produit peut s'accumuler ou adhérer aux parois des espaces restreints. Il peut se disperser, s'effondrer ou tomber de manière inattendue.
- Garder les contenants bien fermés.
- Protéger de l'humidité.
- Entreposer dans un endroit frais et sec.
- Garder hors de portée des enfants.
- Réagit avec l'eau en dégageant de la chaleur et en formant des solutions alcalines. Le ciment est alcalin et est incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium. Le ciment se dissout dans l'acide fluorhydrique pour produire du tétrafluorure gazeux corrosif. Le ciment réagit avec les oxydants forts, y compris le fluor, le bore ou le trifluorure de chlore et le difluorure d'oxygène.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

• Ciment Portland, n° CAS 65997-15-1

VLE de l'ACGIH : MPT : 1 mg/m³ 8 heures. A2. Forme : Fraction respirable

NER par NIOSH : MPT : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Fraction respirable

MPT : 10 mg/m³ 10 heures. Forme : Poussière totale

NET de l'OSHA : MPT : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction respirable

MPT : 15 mg/m³. 8 heures. Forme : Poussière totale

NET de Cal/OSHA : MPT : 5 mg/m³. 8 heures. Forme : fraction respirable

NET de Cal/OSHA : MPT : 10 mg/m³. 8 heures. Forme : Poussière totale

Niveaux WEL de EH40/2005 (R.-U.), MPT : 8 heures. 10 mg/m³ poussière inhalable, 4 mg/m³ poussière respirable. Chrome(VI) (hexavalent) : 0,05 mg/m³ – sensibilisant

• Silice, quartz, n° CAS 14808-60-7

VLE de l'ACGIH : MPT : 0,025 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction respirable

NER par NIOSH : MPT : 0,05 mg/m³ 10 heures. Forme : Poussière respirable

ET de l'OSHA : MPT : 10 mg/m³ divisés par le % de SiO₂+ 2 : Respirable

MPT : 30 mg/m³ divisés par le % de SiO₂+ 2 : Poussière totale

NET de Cal/OSHA : MPT : 0,1 mg/m³. 8 heures. Forme : fraction respirable

Niveaux WEL de EH40/2005 (R.-U.), MPT : 8 heures. 0,1 mg/m³ poussière respirable

• Hydroxyde de calcium, n° CAS 1305-62-0

VLE de l'ACGIH : MPT : 5 mg/m³ 8 heures. A2. Forme : Poussière totale

NER par NIOSH : MPT : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Fraction respirable

MPT : 10 mg/m³ 10 heures. Forme : Poussière totale

NET de l'OSHA : MPT : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction respirable

MPT : 15 mg/m³. 8 heures. Forme : Poussière totale

NET de Cal/OSHA : MPT : 5 mg/m³. 8 heures. Forme : Poussière totale

Niveaux WEL de EH40/2005 (R.-U.), MPT : 8 heures. 5 mg/m³ poussière totale

Mesures d'ingénierie particulières : Utiliser une ventilation générale ou locale pour maintenir les niveaux de poussières sous les limites d'exposition. Si les limites sont dépassées, utiliser un respirateur bien ajusté et approuvé par NIOSH.

Équipement de protection individuelle :

• Gants : Gants en caoutchouc ou en nitrile résistants aux produits chimiques

• Respirateur : Approuvé par NIOSH avec un filtre ou une cartouche contre les particules

• Yeux : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux

• Chaussures : Imperméables

• Vêtements : Manches longues et pantalons pour éviter tout contact avec la peau

• Autre : Après la manutention, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit, afin d'éviter tout contact avec la peau ou la bouche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Poudre (solide)

Odeur et apparence : Inodore, gris ou blanc cassé, mélange de particules fines et de granules.

Seuil d'odeur : Sans objet

Densité relative : 2,6-3,0

Densité de vapeur : Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Point d'ébullition : Sans objet

Point de fusion : Sans objet

Point de congélation : Sans objet

pH (dans l'eau) : 12-14 (Alcalin)

Coefficient de répartition eau/huile : Sans objet

Solubilité dans l'eau : Légèrement soluble (10-15 %)

Densité relative en vrac : 1,3-1,6

Viscosité : Sans objet

Contenu en COV : 0 g/L, UE (poids/poids) 0 %
Inflammabilité : Non combustible
Point d'éclair : Sans objet
Limites explosives ou d'inflammabilité supérieures/inférieures : Sans objet
Température d'autoinflammation : Sans objet
Température de décomposition : Sans objet
Viscosité : Sans objet
Rapport de distribution : Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable
Conditions à éviter (stabilité) : Contact accidentel avec de l'eau ou de l'humidité, qui produirait des solutions caustiques (pH : 12-14).
Incompatibilité avec d'autres substances : Réagit avec les acides, les sels d'ammonium, le fluor, le lithium et l'aluminium en produisant potentiellement du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone ou de l'hydrogène.
Polymérisation dangereuse : Ne peut pas se produire
Possibilité de réactions dangereuses : Aucune remarque additionnelle
Produits de décomposition dangereux : Ne se produit pas spontanément. L'ajout d'eau produit de l'hydroxyde de calcium caustique.
Autres précautions : Le produit est caustique (pH 12-14) lorsque mélangé avec de l'eau et peut devenir chaud.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Voies de pénétration : Contact avec la peau ou les yeux, inhalation et ingestion

Effets d'une exposition aiguë au produit :

- Peut provoquer une irritation, une inflammation ou une brûlure chimique grave des yeux, de la peau et des voies respiratoires en cas de contact direct avec une grande quantité du produit.
- Peut provoquer l'épaississement, la craquelure ou la fissuration de la peau en cas de contact avec le produit humide, ou entre le produit sec et la peau humide.
- Peut provoquer une toux, des étournelements et un essoufflement en cas de contact qui dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Effets d'une exposition chronique au produit :

- Des expositions multiples de la peau échelonnées sur plusieurs semaines ou mois peuvent entraîner de l'eczéma ou la dermatite. La teneur en Cr(VI) sensibilisant est inférieure à 0,002 %, conformément à la réglementation.
- L'exposition à la silice cristalline peut provoquer la silicose et de graves maladies pulmonaires.
- L'inhalation répétée ou prolongée de poussière peut provoquer une irritation respiratoire chronique
- Une réaction d'intolérance peut être produite par une exposition prolongée et répétée

Propriétés irritantes du produit : Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Sensibilisation cutanée : Peut provoquer des brûlures caustiques et une dermatite lorsqu'humide.

Sensibilisation respiratoire : Peut provoquer des brûlures chimiques lorsqu'humide. La silice cristalline respirable peut provoquer la silicose et de graves maladies pulmonaires.

Mesures numériques de la toxicité : Non disponible

Cancérogénicité : Aucune relation de causalité entre l'exposition à ce produit et le cancer n'a été établie, mais la silice (quartz; n° CAS 14808-60-7), un des ingrédients, est désignée comme carcinogène par le CIRC et le NTP. La poussière respirable constitue moins de 0,003 % de ce produit. Cela est inférieur à la limite de concentration de la classification SGH ($\geq 0,1$ %); par conséquent, ce produit n'est pas classé comme carcinogène.

- Silice, quartz (n° CAS 14808-60-7)
CIRC, groupe 1 (carcinogène pour les humains)
ACGIH, groupe A2 (soupçonné d'être un carcinogène pour les humains)
NTP, carcinogène reconnu

Toxicité pour la reproduction : Non disponible

Mutagénicité : Non disponible

Nom des produits/effets synergiques : Non disponible

Tératogénicité : Non disponible

Embryotoxycité : Non disponible

12. INFORMATION CONCERNANT L'ÉCOLOGIE

Écotoxicité :

- Le produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement.
- Par contre, le déversement d'une grande quantité dans l'eau peut provoquer une augmentation du pH et dans certaines circonstances rendre le milieu toxique pour la vie aquatique.

Mobilité : Le produit sec n'est pas volatil, mais peut se retrouver en suspension dans l'air pendant la manutention.

Persistance et dégradabilité / bioaccumulation potentielle / résultats d'évaluation TBP / autres effets néfastes :
Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer toujours conformément aux réglementations locales, provinciales (ou territoriales) et fédérales.

Résidus inutilisés ou déversement sec : Ramasser les matières sèches. Réutiliser possiblement, selon les considérations concernant la durée de vie utile et l'exigence d'éviter l'exposition aux poussières. En cas d'élimination, faire durcir avec de l'eau et éliminer conformément aux lois locales.

Boues : Laisser durcir, éviter que de la boue ne pénètre dans les systèmes d'égout et d'évacuation ou les plans d'eau, et éliminer conformément au point 13.3.

Après l'ajout d'eau et le durcissement :

- Éliminer conformément aux lois locales. Éviter toute pénétration dans le système d'eaux d'égout.
- Éliminer le produit durci comme s'il s'agissait d'un déchet de béton. En raison de l'inertage, les déchets de béton ne sont pas des déchets dangereux.
- Entrées dans le CED : 10 13 14 (déchets et boues de béton) ou 17 01 01 (béton).

Emballage :

- Vider complètement l'emballage, puis recycler ou éliminer conformément aux lois locales.
- Entrée dans le CED : 15 01 02 (emballages en plastique).

14. INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

Information particulière concernant l'expédition : Ce produit ne figure pas à la liste des matières dangereuses du TMD, du DOT, du code IMDG, de l'IATA et de l'ADR/RID. Aucune précaution particulière n'est nécessaire, sauf celles mentionnées à la section

8.

NIP : Sans objet

TMD (Canada) : Non réglementé

DOT (États-Unis) : Non réglementé

ADR/RID : Non réglementé

IMDG : Non réglementé

IATA : Non réglementé

Numéro de l'ONU : Non listé

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Ce produit est classé comme matière non dangereuse

Classification SIMDUT : D2A, toxique; E, corrosif (lorsqu'humecté)

Symbole européen de risque : C, corrosif (lorsqu'humecté); T, toxique; Xi, irritant

Classification SGH (Système général harmonisé) :

Toxicité aiguë, catégorie 4; corrosion/irritation cutanée, catégorie 1 (lorsqu'humecté)

HMIS : Santé *2; inflammabilité 0; risque physique 1.

OSHA : Ce produit est considéré comme un produit chimique dangereux. Il est recommandé de respecter les « Safety and Health Program Management Guidelines » (« Lignes directrices concernant la gestion d'un programme de sécurité et de santé ») de l'OSHA.

TSCA : Ce produit est exempté de la loi TSCA, car il est défini comme un mélange.

SARA : Ce produit est considéré comme un produit chimique dangereux et comporte un risque à retardement pour la santé en vertu des sections 311 et 312 de la loi américaine « Emergency Planning and Community Right to Know Act » (EPCRA) de 1986. Ce produit ne contient aucun des ingrédients réglementés par la section 313 de l'EPCRA, 1986 ou 40 CFR 372.

Code d'approbation en vertu de la loi « Hazardous Substances and New Organisms Act » (HSNO; agence néozélandaise de protection de l'environnement) : HSR 002542 : Norme du groupe des produits de construction (corrosif [8.2C]). Sous-classes 6.5, 6.9, 6.9B, 8.2C, 8.3A, 9.1D

Règlementations d'États américains :

- New Jersey – risque professionnel
- Pennsylvanie – risque professionnel
- Californie – proposition 65
- Massachusetts – substance dangereuse

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC), et cette FDS contient toute l'information exigée par le RPC.

16. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations :

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR/RID	Entente sur le transport de matières dangereuses sur le réseau routier / réglementations sur le transport international de matières dangereuses par train
N° CAS	Numéro du Chemical Abstract Service
RPC	Règlement sur les produits contrôlés
DOT	Ministère américain du Transport
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EPCRA	Emergency Planning and Community Right to Know Act (États-Unis)
CED	Catalogue européen des déchets
SGH	Système général harmonisé
HMIS	Hazardous Materials Identification System (États-Unis)
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
LC50	Concentration mortelle
LD50	Dose mortelle
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
NTP	National Toxicology Program (États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (États-Unis)
NET	Niveau d'exposition tolérable
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis)
TMD	Transport de matières dangereuses
VLE	Valeur limite d'exposition
TSCA	Toxic Substance Control Act (États-Unis)
MPT	Moyenne pondérée dans le temps (8 heures)
WEL	« Workplace Exposure Limits » (« Limites d'exposition professionnelle »; Royaume-Uni)
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Déclarations complètes sur les risques

- H314 Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H335 Peut provoquer une irritation respiratoire
H373 Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dommages aux organes respiratoires

Déclarations complètes sur les précautions

- P201 Obtenir des directives particulières avant l'utilisation
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 Ne pas inhaler la poussière
P264 Laver complètement les mains, les avant-bras et les zones exposées après la manipulation
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail.

P280 Porter des gants et des vêtements de protection de même qu'une protection du visage et des yeux

Mises en garde lors d'une réponse à un incident

P301, P330, P331 – En cas d'ingestion, rincer la bouche et ne pas provoquer de vomissements.

P303, P361, P353, P352 – En cas de contact avec la peau ou les cheveux, retirer tous les vêtements contaminés, rincer complètement la peau et nettoyer avec du savon et de l'eau.

P304, P340 – En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et la maintenir au repos dans une position qui permet une respiration aisée

P305, P351, P338 – En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est possible de le faire aisément. Continuer le rinçage.

P310 – Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin

Remarques du fabricant

- L'information présentée dans cette fiche signalétique reflète les connaissances disponibles actuellement et est fiable tant que le produit est utilisé selon les conditions prescrites et conformément à l'application précisée sur l'emballage ou dans les documents d'information technique. Toute autre utilisation du produit, y compris l'utilisation du produit en combinaison avec tout autre produit ou procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
- L'utilisateur est tacitement responsable de déterminer les mesures de sécurité appropriées et de respecter les lois qui régissent ses propres activités.

Date de dernière révision de cette FDS : 18 aout 2017